



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 9 décembre 2025 à 18 heures sur l'adoption des règlements de taxation**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCE :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Mario Demers, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller
Madame Carmen B. Pilote, conseillère
Madame Melanie Rose, conseillère

AUTRES PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du mardi 9 décembre 2025 sur l'adoption des règlements de taxation et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2025 et adoption dudit procès-verbal
3. Adoption du *Règlement n° 949 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2026*
4. Adoption du *Règlement n° 950 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2026*
5. Adoption du *Règlement n° 951 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2026*
6. Adoption du *Règlement n° 577A-2026 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2026, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot*
7. Adoption du *Règlement n° 952 imposant une taxe municipale sur les bâtiments et locaux commerciaux vacants*
8. Adoption du *Règlement n° 953 imposant une taxe municipale sur les projets immobiliers autorisés mais non réalisés dans les délais prescrits*
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire sur l'adoption des règlements de taxation du 9 décembre 2025

Séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 18 heures sur l'adoption des règlements de taxation

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffièr^e

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 18 HEURES

2025-12-383

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 SUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'ouvrir la séance extraordinaire du mardi 9 décembre 2025 à 18 h sur l'adoption des règlements de taxation et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-384

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 18 heures sur l'adoption des règlements de taxation

2025-12-385

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 949 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2026

Considérant l'avis de motion du projet de règlement donné lors de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 sous la résolution 2025-11-367 ;

Considérant le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025 sous la résolution 2025-12-378, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Mario Demers
Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement n° 949 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2026*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-386

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 950 DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DÉCHETS RECYCLABLES, RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2026

Considérant l'avis de motion du projet de règlement donné lors de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 sous la résolution 2025-11-367 ;

Considérant le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du mardi 5 décembre 2025 sous la résolution 2025-12-378, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Carmen B. Pilote
René Lecavalier

D'adopter le *Règlement n° 950 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2026*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-387

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 951 FIXANT LA TAXE D'EAU ET LE TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE FISCALE 2026

Considérant l'avis de motion du projet de règlement donné lors de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 sous la résolution 2025-11-367 ;

Considérant le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025 sous la résolution 2025-12-378, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Melanie Rose
Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement n° 951 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2026*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 18 heures sur l'adoption des règlements de taxation

2025-12-388

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 577A-2026 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER, EN 2026, LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Considérant l'avis de motion du projet de règlement donné lors de la séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025 sous la résolution 2025-11-367 ;

Considérant le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025 sous la résolution 2025-12-378, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

D'adopter le *Règlement n° 577A-2026 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2026, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-389

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 952 IMPOSANT UNE TAXE MUNICIPALE SUR LES BÂTIMENTS ET LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025 sous la résolution 2025-12-379, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Melanie Rose
Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement n° 952 imposant une taxe municipale sur les bâtiments et locaux commerciaux vacants.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-12-390

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 953 IMPOSANT UNE TAXE MUNICIPALE SUR LES PROJETS IMMOBILIERS AUTORISÉS NON RÉALISÉS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du vendredi 5 décembre 2025 sous la résolution 2025-12-379, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Mario Demers
Diane Boyer

D'adopter le *Règlement n° 953 imposant une taxe municipale sur les projets immobiliers autorisés mais non réalisés dans les délais prescrits.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 9 décembre 2025 à 18 heures sur l'adoption des règlements de taxation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-12-391

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 SUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

De lever la séance extraordinaire du mardi 9 décembre 2025 sur l'adoption des règlements de taxation à 18 h 03.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE